

Le Centre-Val de Loire lance à son tour son [Agence régionale de la biodiversité](#) (ARB). Le premier conseil d'administration s'est réuni le 11 janvier, marquant le déploiement de l'ARB Centre-Val de Loire et la mise en place de sa gouvernance. L'Agence a lancé son [site internet](#), en ligne au 31 janvier. Il s'agit de la quatrième ARB en France, après [Ile-de-France](#) et [l'Occitanie](#) notamment.



L'Agence régionale de la biodiversité Centre-Val de Loire (ARB) a été officiellement créée le 1<sup>er</sup> janvier 2019.

Quatrième agence en France, l'ARB Centre-Val de Loire renforce le maillage territorial, impulsé par la loi Biodiversité 2016. La création d'agences régionales encouragée par ce nouveau cadre juridique et institutionnel représente **une réelle opportunité pour les territoires d'innover dans la mise en œuvre des politiques publiques en faveur de la reconquête de la biodiversité.**

Ce nouvel établissement public de coopération environnementale, né à l'issue d'une période de préfiguration participative, succède à l'ÉcoPôle (établissement public régional créé en 2008).

L'État, la Région Centre-Val de Loire, l'Agence française pour la biodiversité (AFB) et les départements du Cher et de l'Eure-et-Loir en sont les membres constitutifs.

Co-financée par le Conseil régional et l'AFB, l'Agence fédère 23 partenaires locaux, régionaux et nationaux au sein de son conseil d'administration. Un large réseau d'acteurs participe au développement de ses actions dans le cadre du comité technique et de groupes thématiques.

L'Agence vise à apporter des solutions concrètes et cohérentes, répondant aux besoins de multiples acteurs (collectivités, élus, chercheurs, monde agricole, entreprises, associations, citoyens,...) et aux enjeux des territoires.

Elle inscrit son rôle et ses missions dans une dynamique partenariale et de coopération en faveur de la biodiversité et de l'environnement.

Liens utiles

[Site de l'ARB Centre-Val-de-Loire](#)

[View PDF](#)